



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

88, avenue Saint-Patrick • Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0
Tél. : (418) 423-4000 • Téléc. : (418) 423-4150
coleraine@bellnet.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, tenue à l'Hôtel de ville, ce lundi sixième (6^e) jour du mois d'octobre 2014 à 19h00, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants :

Mme Sophie Huppé	M. Gaston Moreau	Mme Sabrina Caron
M. Gaston Nadeau		

tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Gilles Gosselin, il a été adopté ou décidé ce qui suit :

Résolution no. : 2014-10-217 :

SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS :

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence :

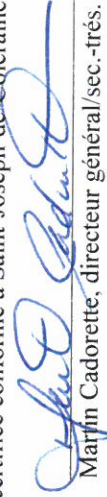
Il est proposé par M. Gaston Moreau et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires ;

Il est également résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

Copie certifiée conforme à Saint-Joseph-de-Coleraine, ce septième (7^e) jour d'octobre 2014.

par :


Martin Cadorette, directeur général/sec.-trés.